



Auslandschweizer-Organisation
Organisation des Suisses de l'étranger
Organizzazione degli Svizzeri all'estero
Organisaziun dals Svizzers a l'ester
Alpenstrasse 26
CH-3006 Bern
Tel. +41 (0)31 356 61 00
www.aso.ch, youth@aso.ch

Conditions générales

Version: 09.2016

- Sont autorisés à participer les enfants et les jeunes dont la mère ou le père est de nationalité suisse. Le participant/la participante doit résider à l'étranger.
- Conditions préalables à la participation : motivation de prendre part au programme, autonomie, tolérance, capacité d'intégrer un groupe.
- Les inscriptions sont prises en considération par ordre d'arrivée. L'inscription n'est confirmée définitivement qu'après réception de la contribution du participant.
- La contribution du participant doit être acquittée au plus tard 30 jours après réception de la confirmation d'inscription. Si tel n'est pas le cas, la place du participant est à nouveau mise à disposition.
- Une confirmation provisoire est envoyée après réception de l'inscription, cela pour permettre l'organisation du voyage en Suisse. Le voyage en Suisse est à la charge du participant. Les jeunes voyagent le plus souvent individuellement jusqu'au lieu où se déroule le programme choisi.
- Pour des raisons justifiées, l'organisation se réserve le droit d'annuler les activités jusqu'à six semaines avant la date prévue.
- **Frais d'annulation:**
Depuis l'inscription jusqu'à la clôture des inscriptions = 50% du prix total.
A partir de la clôture des inscriptions jusqu'à 15 jours avant le programme = 75% du prix total.
14-0 jours avant le programme = 100% du prix total
- Il n'y a pas de remboursement possible si le participant quitte le programme avant la fin. En cas d'empêchement de participation à la dernière minute (indépendamment de la raison), l'OSE ne rembourse aucuns frais. Si vous souhaitez vous assurer pour ce cas de figure, veuillez prendre contact avec votre assureur ou votre prestataire de voyage.
- Une assurance-accidents est en option et peut être conclue avant le séjour pour CHF 30.-. Les frais engendrés par la maladie et les dommages soumis à la responsabilité civile sont à la charge des participants. C'est pourquoi nous recommandons de conclure une assurance internationale.
- En t'inscrivant à l'une des offres de l'OSE pour les jeunes, tu acceptes nos Commitments (engagements). Nous te prions de les lire attentivement. En cas de non-conformité aux engagements, les jeunes peuvent être renvoyés à la maison.
- Subvention: l'OSE dispose de fonds (modestes) permettant d'aider les participants aux moyens financiers limités. Un formulaire de demande d'aide financière peut être demandé par e-mail (youth@aso.ch).
- En cas de litige, le for est à Berne. Le droit suisse est applicable.